

**ASSEMBLEE NATIONALE**15 février 2005

---

AVENIR DE L'ÉCOLE - (n° 2025)

**AMENDEMENT**

N° 384

présenté par  
M. DURAND, Mme DAVID, MM. ROY, Christian PAUL, MASSE, Mme BOUSQUET,  
M. BLAZY, Mme ANDRIEUX  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 8**  
**(Rapport annexé)**

Supprimer le quatre-vingt-dix-septième alinéa du I.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le gouvernement propose que tout enseignant des collèges et des lycées soit en mesure de remplacer un collègue absent.

Assurer la continuité du service public ne signifie pas qu'un professeur de mathématiques soit dans l'obligation de remplacer un professeur de français ou inversement, sauf à considérer que la mission première du service public d'éducation n'est pas d'enseigner mais de garder les enfants.

La réquisition des professeurs, comme l'envisage le gouvernement, traduit une méconnaissance du métier d'enseignant.